|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Réaliser une passation dans un établissement scolaire du second degré dans le cadre d’un projet de recherche (Hors M2 MEEF)** |  |

**Préambule**

*Toute demande d’intervention d’un chercheur dans un établissement scolaire afin de réaliser une passation avec des élèves dans le cadre d’un projet de recherche, doit faire l’objet d’une convention entre les acteurs concernés (Article D314.1 du décret n°2019-1403 du 19 décembre 2019).*

*La convention ci-dessous est donc à compléter par le requérant et à renvoyer avec ses annexes selon la procédure ci-dessous :*

1. *La convention est signée par le laboratoire et le chercheur responsable de l’étude, qui l’envoie à l’établissement concerné dont le chef d’établissement signe et renvoie au chercheur. Il peut consulter la CARDIE s’il le souhaite nécessaire.*
2. *Le chercheur ou son étudiant envoient un exemplaire signé à la CARDIE pour information et archivage laquelle transmet à la DSDEN.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Convention type pour l’accueil d’un chercheur ou étudiant dans une école** |  |

*La Rectrice de l’académie de Grenoble encourage les relations entre les établissements scolaires et les organismes de recherche et de formation. En prenant appui sur les articles L314-1 à L314-3 du code de l’éducation sont précisées ci-après les modalités de mise en œuvre de partenariats entre ces organismes d’une part et les établissements scolaires de l’académie d’autre part.*

**Article 1er**: Parties à la convention

1-1 La présente convention règle les rapports entre :

* L’établissement de recherche {NOM DE L’ETABLISSEMENT DE RECHERCHE} sis {ADRESSE DE L’ÉTABLISSEMENT DE RECHERCHE} représenté par {NOM DU REPRÉSENTANT} ;
* L’établissement scolaire du second degré {NOM DE L’ÉTABLISSEMENT} représenté par {NOM DU CHEF D’ÉTABLISEMENT} autorisé par le conseil d’administration du {DATE DU C.A.}
* Le chercheur responsable du projet : {NOM, PRÉNOM, COORDONNÉES PROFESSIONNELLES}

1.2 Dans la présente convention, on entend par « passation » le fait de soumettre les élèves à des tests ponctuels, les élèves ou les enseignants à des questionnaires, de conduire des séances d’entraînement ou d’observation de séances et ceci dans le cadre d’un travail de recherche universitaire.

1.3 Cette convention est établie en suivant la procédure indiquée en préambule.

**Article 2** : Objectifs de la convention

2-1 La présente convention a pour but de permettre aux personnels de l’Éducation Nationale d’accueillir des personnes (chercheurs, étudiants, vacataires) issues de l’établissement de recherche ou de formation sus nommé pendant une période déterminée dans l’établissement scolaire et ce, dans les conditions réelles de leur sujet d’étude, en présence des élèves, sans que cette présence perturbe l’action éducative.

2-2 La présente convention concerne le projet {TITRE et ACRONYME} s’inscrivant dans le cadre de recherches sur {INTITULÉ DU SUJET DE RECHERCHE OU D’ÉTUDE} ; le descriptif détaillé du projet est en annexe 1 de la présente convention.

2-3 Les activités confiées à l’étudiant ou au chercheur sont : {DESCRIPTIF RAPIDE}

**Article 3** : Lieu et durée du projet

3-1 La passation se déroulera au {NOM ET ADRESSE DE l’EPLE ET SERVICE DANS L’EPLE}

3-2 La passation se déroulera du : {Dates de début et de fin du projet dans l’EPLE} (*attention aux périodes de congés scolaires, d’examens, de voyages scolaires et de stages*) :

**Article 4** : Relations étudiants/chercheur et structure scolaire.

4-1 Par sa signature, le chercheur atteste qu’il a obtenu de chaque étudiant ou vacataire se rendant dans l’établissement, l’extrait B3 de son casier judiciaire. Le chef d’établissement atteste avoir vérifié l’absence des étudiants et vacataires dans le FIJAISV.

4-2 Le chef d’établissement désigne {NOM PRENOM ET FONCTION} comme personne référente dans l’établissement. Celle-ci devra informer les familles de l’action de recherche qui concerne leur enfant. Afin de lui faciliter la tâche, le chercheur lui fournit un document d’information aux parents (Annexe 2) et les demandes d’autorisation parentales (Annexe 3) pour réaliser les passations et si besoin les captations d’images, de voix et (ou) de photographies et travaux d’élèves.

4-3 Lors de leur présence dans l’établissement, les chercheurs et étudiants accueillis et les études menées respecteront le règlement intérieur de l’établissement, les règles sanitaires en vigueur au moment de cette dernière, ainsi que les grands principes applicables au service public de l’éducation :

* Neutralité politique, religieuse, idéologique et commerciale ;
* Égalité des usagers du service public ;
* Droits des élèves et des personnels : droit à l’image, droit au respect de sa vie privée et de celle de la famille, réglementation relative à la collecte de données personnelles ;
* Devoir de réserve, de confidentialité, voire de secret professionnel.

4-4 Côté éducation nationale, le chef d’établissement ne doit pas mettre le chercheur ou l’étudiant dans une situation de risque ou de danger et s’assure qu’à aucun moment la présence du chercheur ou de l’étudiant n’est source de perturbation ou de risque pour les élèves.

4-5 Le chercheur ou l’étudiant ne peut remplacer un personnel de l’établissement absent (notamment dans le cadre de la surveillance et de l’encadrement d’élèves qu’il ne peut assurer). De principe, il ne peut donc être seul avec un élève, ces derniers devant rester sous la surveillance constante d’un membre de l’éducation nationale.

4-6 En cas de manquement à la discipline et/ou de faute grave du chercheur/étudiant, ou en cas de perturbation du fonctionnement de l’établissement, le chef d’établissement se réserve le droit de mettre fin au projet sans préavis et en informe immédiatement l’établissement de recherche. Il en avise le/la DASEN.

**Article 5**: Protection sociale et responsabilité civile

5-1 Le chercheur ou l’étudiant désigné en annexe, demeure sous le statut d’enseignant/étudiant de l’établissement de recherche pendant la durée du projet. A ce titre, ils conservent la protection sociale dans le cadre de l’assurance maladie dont ils sont bénéficiaires dans le cadre de leur profession/formation, à titre personnel ou comme ayant-droit.

5-2 Les étudiants bénéficient de la législation sur les accidents du travail prévue à l’article L412-8 du code de la sécurité sociale. De son côté, le fonctionnaire chercheur bénéficie de la législation sur les accidents de service.

5-3 Chacun doit justifier d’une police d’assurance couvrant sa responsabilité civile personnelle.

**Article 6 :** Prestations

6-1 Le chercheur ou l’étudiant ne perçoit aucun salaire ni gratification de la part de l’éducation nationale pour son étude.

**Article 7 :** Obligations du chercheur ou de l’étudiant

7-1 En cas d’empêchement du chercheur ou de l’étudiant à la date convenue pour les opérations de passation ou autre, il doit en informer l’établissement de recherche et le chef d’établissement dans les 24 heures ouvrées précédant sa venue.

7-2 En cas d’empêchement dans l’établissement où a lieu la passation, le chef d’établissement doit informer le chercheur dans les 24 heures ouvrées au plus tard.

**Article 8** : Bilan

8-1 A l’issue de sa période d’étude dans les services de l’éducation nationale, le chercheur adresse un exemplaire du bilan du projet, à l’établissement d’accueil à la CARDIE qui en transmet une copie à la DSDEN.

**Article 9** : Durée et résiliation de la convention d’accueil

9-1 La présente convention est en vigueur pour la période mentionnée à l’article 3.

9-2 Si l’une des parties décide d’y mettre fin prématurément, elle doit en informer les autres par un courrier motivé. Un préavis de cinq jours doit être respecté sauf circonstances relevant de l’article 4.6 pour lesquelles un préavis n’est pas requis.

Fait à …, le….

|  |  |
| --- | --- |
| Pour le directeur du laboratoire et par délégation  Le chercheur responsable du projet | Le chef d’établissement |
| Visa de l’étudiant/chercheur | Visa de la personne référente dans l’EPLE |

|  |
| --- |
| **ANNEXE 1** |

**DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET**

Cette partie doit être vulgarisée. Il s’agit de spécifier en quelques lignes :

1. Quelle est la thématique générale de la recherche et les objectifs de l’étude. Précisez si la recherche est soutenue par un organisme reconnu (Région, ANR, Europe…)
2. Quelle est la portée potentielle de l’étude pour le système éducatif (connaissances sur le développement de l’enfant, les apprentissages, les pratiques de classe…)
3. Décrire précisément quelles sont les tâches que les élèves devront effectuer et si celles-ci sont réalisées en collectif ou individuellement.
4. Indiquer le niveau de classe visé, le nombre d’élèves à évaluer, le temps de passation par élève.
5. Indiquer s’il s’agit d’une étude ponctuelle. Dans le cas d’une étude longitudinale : mentionner le nombre d’interventions à prévoir et leur étalement dans le temps.
6. Dans le cas d’entraînements : précisez quelles sont les dimensions entraînées, comment se font les entraînements (durée, fréquence, support (ordinateur, tablette, papier…), s’ils sont menés en classe entière, par groupe ou individuellement et qui les assure.
7. Mettre une copie de la lettre d’information aux parents
8. Indiquer les besoins : mise à disposition d’une salle, matériel expérimental à accueillir, …

Date : Signature :

**ANNEXE 2**

**INFORMATION AUX PARENTS D’ÉLÈVES**

|  |  |
| --- | --- |
| ***LOGO(S) LABORATOIRE(S) A INSERER*** | ***LOGO(S) LABORATOIRE(S) A INSERER*** |

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu’une recherche portant sur *thématique de la recherche* aura lieu dans la classe de votre enfant, en collaboration avec le/la professeur(e) de la classe et avec l’accord du chef d’établissement. Cette étude, menée sous la responsabilité de *nom du chercheur responsable,* chercheur à *nom de l’université,* aura lieu du *date début* au *date fin.*

Dans le cadre de cette étude, nous sollicitons votre autorisation pour *(adapter ce qui suit à l’étude) utiliser les résultats anonymés de votre enfant à des exercices et évaluations faits par l’enseignant dans la classe, pour que votre enfant participe à des exercices proches de ceux habituellement réalisés dans les classes, pour que votre enfant réponde à un questionnaire.* Votre enfant effectuera ces activités pendant le temps de classe, à un moment choisi avec le/la professeur(e). Cette étude sera conduite par des chercheurs et étudiants spécialement formés pour ce travail et ayant reçus l’accord de l’académie pour intervenir ponctuellement dans l’école. Seules *X* interventions en classe seront nécessaires, le reste étant pris en charge par l’enseignant(e). Le règlement intérieur de l’établissement et les mesures sanitaires en vigueur dans l’établissement seront rigoureusement respectés.

Conformément au règlement général de protection des données (RGPD) de 2018 et à la Loi française Informatique et Libertés de 1978, la méthode utilisée par cette étude respecte totalement l'anonymat des enfants. Nous n'étudions pas le résultat de chaque enfant mais celui du groupe dans sa totalité. Les résultats obtenus sont utilisés uniquement pour la recherche et ne sont en aucun cas un outil de dépistage ou d'évaluation individuelle. Les résultats de cette recherche seront diffusés sous forme de compte-rendu de recherche, et éventuellement dans des colloques, des actes de colloque et des articles de revue scientifique, sans qu’il ne soit jamais fait mention de l’identité des élèves ou d’un résultat individuel.

Vous pouvez poser des questions au sujet de la recherche en tout temps en communiquant avec le responsable scientifique du projet par courrier électronique *(adresse mail du chercheur).*

Afin d’attester de votre consentement, **merci de compléter le formulaire de consentement ci-joint en deux exemplaires, de transmettre le premier exemplaire au/à la professeur(e) et de conserver le deuxième.**

En plus de votre consentement écrit, votre enfant ne participera à l’étude qu’après avoir été informé(e) de la nature de cette étude avec un vocabulaire adapté à son âge, et après avoir donné son propre consentement oral. Il restera libre d’interrompre sa participation à tout moment.

Le/La responsable de l’étude : *nom et signature du chercheur responsable*

**Formulaire de consentement parents EXEMPLAIRE 1**

* A remplir par le ou les personnes responsables de l’enfant et à rapporter au professeur.

NOM PRENOM DE L’ENFANT ………………………………….……………….………………

NOM PRENOM d’un responsable légal …………………………………….………………...

⬜ J’accepte que mon enfant (ou l’enfant dont je suis responsable légal) participe à l’étude *« titre de l’étude »* menée en 20*XX/*20*XX* dans son établissement scolaire, sous la responsabilité de *nom du responsable,* après avoir pris connaissance des informations suivantes :

1-Les informations recueillies pendant cette étude resteront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement à des fins de recherche.

2-La participation est volontaire et les enfants sont libres d’interrompre leur participation à tout moment.

3-Les buts généraux de l’étude sont expliqués à chaque participant, avec un vocabulaire adapté à son âge. Les parents qui souhaitent une explication plus importante peuvent en faire la demande à tout moment au responsable : adresse mail du responsable de l’étude

4-Cette étude est une étude de groupe ; dans ce cadre, seuls les résultats moyens sont traités.

Date et lieu :...................................................................................................................................

Signature du responsable légal

**Formulaire de consentement parents EXEMPLAIRE 2**

* A conserver par le ou les personnes responsables de l’enfant

NOM PRENOM DE L’ENFANT ………………………………….……………….………………

NOM PRENOM d’un responsable légal …………………………………….………………...

⬜ J’accepte que mon enfant (ou l’enfant dont je suis responsable légal) participe à l’étude *« titre de l’étude »* menée en 20*XX*/20*XX* dans son établissement scolaire, sous la responsabilité de *nom du responsable,* après avoir pris connaissance des informations suivantes :

1-Les informations recueillies pendant cette étude resteront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement à des fins de recherche.

2-La participation est volontaire et les enfants sont libres d’interrompre leur participation à tout moment.

3-Les buts généraux de l’étude sont expliqués à chaque participant, avec un vocabulaire adapté à son âge. Les parents qui souhaitent une explication plus importante peuvent en faire la demande à tout moment au responsable : adresse mail du responsable de l’étude

4-Cette étude est une étude de groupe ; dans ce cadre, seuls les résultats moyens sont traités.

Date et lieu :...................................................................................................................................

Signature du responsable légal